



INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Portzamparc 2018

ISIN : FR0011537547 (Part C)

ISIN : FR0011537554 (Part D)

OPCVM géré par Portzamparc Gestion

OBJECTIF DU FONDS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : Obligations et autres titres de créance libellés en Euro.

L'objectif de gestion est d'être investi en permanence sur les marchés de taux de manière discrétionnaire de façon à en capter au mieux la performance à l'horizon du 31/12/2018. La durée de placement recommandée est de 5 ans.

La stratégie d'investissement consiste à acheter des titres de dettes de maturité longue (jusqu'au 31/12/2018, le fonds étant géré en monétaire au-delà de cette date après agrément par l'AMF) et de porter ces titres jusqu'à leur terme, c'est-à-dire jusqu'au remboursement par l'émetteur. Toutefois, si des événements favorables venaient à faire performer de manière très importante certains titres, ils seraient arbitrés en faveur d'autres ayant un meilleur potentiel. Au moment de leur acquisition, les émetteurs des titres devront être notés au minimum CCC+ (ou équivalent) avec un maximum de 100% du portefeuille en titres d'émetteurs notés en dessous de BBB-. Le processus d'investissement vise donc à optimiser le rendement moyen du portefeuille par rapport au risque de crédit en le diversifiant au minimum sur 30 lignes. La diversification se fait sans critère a priori de secteur ni de type d'émetteur qui pourra aussi bien être public que privé. Les titres notés en dessous de BBB- sont des titres à caractère spéculatifs.

Le fonds n'investit que dans des titres libellés en euro. La performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle de l'OAT 4,25% 25/04/2019 jusqu'au 31/12/2018 et à l'EONIA ensuite. L'OAT 4,25% 25/04/2019 (code ISIN : FR0000189151) est l'Obligation Assimilable du Trésor, emprunt d'Etat français, de maturité 25/04/2019 et dont le coupon annuel est de 4,25% et dont le rendement au 23/05/2012 est de 0,972%.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour d'ouverture d'EURONEXT Paris (J), hors jours fériés légaux en France, jusqu'à 11h30 auprès du dépositaire.

Les souscriptions seront ouvertes sur le FCP jusqu'au 31 mars 2014. Le fonds sera fermé ensuite à la souscription.

Le calcul de la valeur liquidative est effectué à J+1 ouvré sur la base des cours de clôture de J.

Le règlement intervient à J+2 ouvrés.

L'OPCVM **réinvestit** ses revenus (Part C) ou les **distribue annuellement** (Part D).

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux porteurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

OPCVM d'OPCVM : jusqu'à 100% de l'actif net après le 31/12/2018.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible
A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce système de notation est basé sur les fluctuations moyennes passées de la valeur liquidative du fonds depuis sa création, et d'un portefeuille représentatif du fonds pour la période antérieure.

Le fonds est classé en catégorie 4 : ce niveau de risque reflète principalement le risque du marché des obligations de la Zone Euro sur lequel il est investi.

La catégorie 1 ne signifie pas un investissement « sans risque ».

Le calcul de ces performances passées ne préjuge pas des performances futures. Suivant l'évolution des marchés sur lesquels le fonds est investi, la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Ce fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital initialement investi.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur ci-dessus sont :

- **Risque de crédit** : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature ou de défaillance de l'émetteur qui aura un impact négatif sur la valeur du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque est d'autant plus important que la qualité de crédit de l'émetteur est basse.

La baisse de la valeur liquidative pourra être d'autant plus importante que l'OPCVM sera investi dans des dettes non notées ou relevant de la catégorie "High Yield", jusqu'à 100% de l'actif net. Cet OPCVM doit être considéré comme en grande partie spéculatif en raison des investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.

- **Risque de liquidité** : il pourra apparaître un risque de liquidité correspondant aux difficultés potentielles rencontrées en cas de revente des titres avant l'échéance dues à la rareté ou même l'absence d'acheteurs. Ces difficultés pourront conduire à vendre des titres à des prix inférieurs, et donc avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais s'appliquant avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant
<i>Ceci est le maximum pouvant être déduit de votre actif avant qu'il soit investi et/ou avant que les bénéfices de votre investissement ne vous soient payés</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.84%* de l'actif net
Frais prélevés par le fonds dans certaines conditions	
Commission de performance	néant

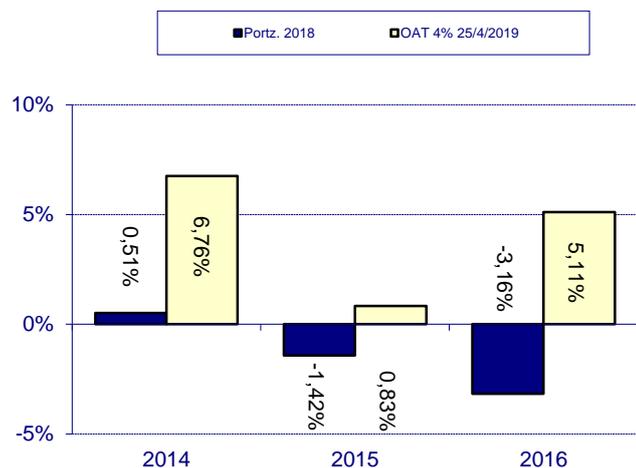
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants indiqués sont basés sur les coûts du dernier exercice clos en décembre 2016. Ils peuvent varier d'année en année. Ils excluent :

- les éventuels frais liés à la performance,
- les frais d'intermédiation, excepté les frais d'entrée ou de sortie payés par le fonds en cas d'investissement dans des parts d'autres OPCVM.

Pour plus d'information sur les frais, merci de vous reporter à la rubrique « frais et commissions » du prospectus du FCP disponible sur le site de la société de gestion.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La performance passée affichée ici inclut tous les frais et coûts à l'exception des droits d'entrée. La valeur du fonds est calculée en euro.

Le fonds a été créé le 26 juillet 2013.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés, dans un délai d'une semaine, sur simple demande écrite du porteur, auprès de : PORTZAMPARC Gestion 10, rue Meuris 44100 NANTES. Le Prospectus est disponible sur le site internet de PORTZAMPARC Société de Bourse (www.portzamparc.fr).

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion et sur le site de PORTZAMPARC Société de Bourse (www.portzamparc.fr).

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à imposition. Nous lui conseillons de se renseigner à ce sujet auprès des commercialisateurs du FCP.

La responsabilité de PORTZAMPARC Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues

dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par L'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

PORTZAMPARC Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/01/2017.

Politique de rémunération : Portzamparc Gestion est dotée d'une Politique de rémunération qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion. Le conseil d'administration de Portzamparc Gestion est l'organe de gouvernance en matière de rémunération. Plus d'informations sur la Politique de rémunération de Portzamparc Gestion sont disponibles sur : www.portzamparc.fr